

**COMMUNE DE
SEEBACH**

67160

Tel.: 03 88 94 74 06

Fax : 03 88 53 16 19

mairie.seebach@wanadoo.fr



**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 25 août 2016**

Absents excusés : Dominique SCHMITTHEISLER

Secrétaire de séance : Aurélie HAUCK

1. APPROBATION DU PV DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2016

Monsieur ROHMER fait part d'une différence entre le procès-verbal et le compte-rendu affiché. Il explique que sur le point concernant l'avancement d'une personne, il s'agissait de deux oppositions et non pas de deux abstentions.

Monsieur le Maire explique qu'il y a une différence entre le compte rendu affiché au public et les délibérations. Le compte-rendu est moins détaillé que le procès-verbal. Il indique que lors des votes, il est important de bien lever les mains afin qu'il n'y ait pas de doutes sur le vote de chacun.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération,

approuve, à 14 voix pour et 4 abstentions, le PV de la réunion du Conseil Municipal du 26 mai 2016.

2. ZAC DES PRUNELLES : ETAT D'AVANCEMENT

Monsieur le Maire fait un point d'étape sur l'avancement de la ZAC des Prunelles. En octobre 2006, le projet de ZAC a été lancé via une délibération du Conseil Municipal. Cela fait donc 10 ans que le projet est en cours.

Depuis le dernier conseil de mai, deux pylônes électriques ES ont été enlevés. Les travaux de réalisation du bac de rétention sont aussi entamés. Les deux tranches ont été débroussaillées et une nouvelle communication a été implantée sur les panneaux de publicité.

Concernant la commercialisation, quatre permis de construire ont été déposés pour 5 terrains vendus. Depuis, peu de contacts mais l'arrêt du projet éolien sur Siegen est un nuage noir qui s'éloigne.

Un contact avec un promoteur de qualité a été pris.

En parallèle, il y a un vrai travail en cours pour la modification du PLUi avec l'ATIP, les services de la Communauté de Communes et le bureau d'étude OTE. Ont été revu, précisé ou corrigé particulièrement :

- Les principes d'alignement
- Les pignons sur rue
- La nécessité de création de stationnement sur les parcelles au-delà des garages.

3. ACQUISITION FONCIERES : PARCELLE PRIVEE SUR TERRAIN DE FOOT DU HAUT

Monsieur Jean-François FRISON, adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal que la Commune a été contactée par Madame Henriette GILGER (propriété pour 2/4), épouse de Monsieur Roger SCHNEIDER, décédé, concernant la propriété de la parcelle 21 section 5 d'une surface de 5.63 ares, classée en Verger. Il s'agit étonnamment d'une parcelle du terrain de football du haut. Les neveux et nièces de Monsieur Roger SCHNEIDER, Madame Solange FRITSCH et Monsieur François

FRITSCH sont aussi propriétaires (pour 1/4 chacun). Ils ont proposé de vendre à la Commune cette parcelle mais aussi la parcelle 365 section 19, lieu-dit BRUCKWIESEN, d'une surface 29.97 ares, classé en pré mais qui aujourd'hui est une forêt.

La Commune a proposé d'acheter ces deux parcelles aux prix suivants :

- Section 5, parcelle 21, 5.63 ares : 70 € l'are soit 394.10 €
- Section 19, parcelle 365, 29.97 ares : 50 € l'are soit 1 498.50 €

La vente se fera sous la forme d'un acte administratif.

Monsieur ROHMER fait part au Conseil Municipal de l'historique de la parcelle 21, section 5 : le terrain de football a été fait dans les années 1970. Le Conseil Municipal de l'époque savait que toutes les parcelles n'avaient pas pu être achetées. Monsieur SCHNEIDER voulait le prix d'un terrain viabilisé ce qui n'a pas été accepté. Monsieur le Maire indique que cette réalité n'avait pas été clairement mis en évidence sur les relevés de propriétés édités depuis sa prise de fonction ...

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération,

décide, à l'unanimité, d'acheter les parcelles ci-dessus aux montants proposés,

autorise le Maire à signer l'acte administratif de vente.

désigne, Michel LINGER, adjoint au Maire, comme représentant de la commune, Monsieur le Maire faisant fonction de notaire.

4. INFORMATION DELAISSES ROUTE DE TRIMBACH

Monsieur le Maire rappelle que le 20 mars 2009, il y a eu une première délibération du Conseil Municipal pour l'acquisition des parcelles mais depuis le dossier n'avait pas abouti..

Le nouveau Conseil Municipal a donc relancé ce dossier auprès des services du Conseil Départemental du Bas-Rhin en octobre 2014 et a obtenu l'accord de ce dernier. Le 29 juillet 2016, un courrier d'information officiel de la cession des parcelles a été réceptionné. La Commune est désormais propriétaire des parcelles 572, 576 et 577 de la section 13, dit délaissés de la route de Trimbach.

Monsieur Jean-François FRISON, adjoint au Maire, demande à Monsieur ROHMER comment est-il possible que le Conseil Municipal de l'époque ait pu proposer 2 prix différents pour l'acquisition de 2 parcelles d'un même projet.

Monsieur ROHMER explique que cela s'est fait sur la base du prix du terrain de la 2AU.

Monsieur le Maire rappelle que le prix de 700 € l'are ne doit pas être le prix référence. Certains terrains peuvent le valoir et d'autres non selon les cas.

5. PERSONNEL : VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune s'est engagée pour la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels dans le cadre d'un groupement de commande avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin. Ce document est obligatoire depuis de nombreuses années et n'avait pas encore été établi. Le rapport souligne également les efforts entrepris dans ce domaine depuis 2014 en partenariat avec le Centre de Gestion ce qui permet à la Commune d'améliorer sa gestion et de se conformer enfin à la législation. Le document complet est présenté aux membres du Conseil.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération,

approuve, à l'unanimité, le Document Unique d'Evaluation des risques professionnels de la Commune de Seebach.

6. PERSONNEL : TRANSFORMATION DU POSTE D'AJOINT ADMINISTRATIF 2^e CLASSE EN AJOINT ADMINISTRATIF 1^{ère} CLASSE ET AJUSTEMENT DE LA DUREE HORAIRE HEBDOMADAIRE

Madame Cornélia ROTT, Adjointe au Maire, informe les membres du Conseil Municipal que suite à la démission de Madame SCHEIDT, Madame Cynthia MATHIEU a été recrutée pour la remplacer. Etant donné que son grade est agent administratif de 1^{ère} classe et que son temps de travail est de 17h30, il convient d'ajuster le tableau des effectifs en conséquence. Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets primitifs 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération,

supprime, à l'unanimité, le poste d'adjoint administratif 2^e classe à 18 heures hebdomadaire.
créé un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps non complet à 17h30 hebdomadaire.

7. PERSONNEL : INFORMATION SUR LES DIFFERENTS MOUVEMENTS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des mouvements de personnels survenus au cours des dernières semaines :

- Madame Annie BEYL a souhaité démissionner de son poste d'adjoint technique pour des raisons personnelles. Cette démission est effective à compter du 1^{er} août 2016. Pour la remplacer, Madame Sonia MULLER a été recrutée.
- Madame Cynthia MATHIEU, secrétaire de Mairie à KEFFENACH à mi-temps, a été recrutée pour remplacer Madame Myriam SCHEIDT qui a souhaité donner une autre orientation à sa carrière professionnelle.
- Madame Emilie HOEHN sera la prochaine apprentie CAP Petite Enfance à l'école maternelle à la rentrée scolaire en remplacement de Madame Amandine SCHLENCKER qui a terminé son apprentissage.
- Madame Rebecca SPIELMANN a effectué un remplacement de 2 semaines au mois d'août en tant qu'adjoint technique 2^e classe pour effectuer le ménage de la mairie, des WC publics et de l'Agence Postale en raison des congés des autres agents de la commune.
- Monsieur Olivier STUDER quitte ses fonctions de Secrétaire Général à la fin du mois à la suite d'une opportunité professionnelle. Le recrutement de son successeur est en cours (à plein temps). M. Le Maire tient à le remercier très chaleureusement ainsi que l'ensemble des membres du conseil pour son implication forte au niveau de la Commune et notamment au niveau de la gestion des Ressources Humaines.

Monsieur ROHMER évoque le dossier Madame EYERMANN qui est suspendue depuis 4 mois. Monsieur le Maire rappelle que la gestion du personnel est à la seule compétence du Maire. Le dossier est toujours en cours. M. le maire espère qu'une solution par le haut pour l'ensemble des parties sera trouvé et que ce n'est certainement pas en apposant des banderoles qu'on contribuera à y arriver.

Madame STAUB évoque le coût de la suspension pour la commune sans pour autant avoir une idée du montant. Monsieur le Maire répond que ces coûts font partie du cadre normal de la gestion d'une commune s'ils évitent à la des coûts liés au mauvais fonctionnement de celle-ci.

8. MATERIEL : ACHAT D'UNE NOUVELLE TONDEUSE

Monsieur Michel LINGER, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal qu'il est temps de doter les employés communaux d'une nouvelle tondeuse, l'ancienne étant en fin de vie et très peu fonctionnelle, générant une perte de temps importante, notamment lorsque l'herbe est humide. L'ancienne tondeuse continuera à servir en tant que tracteur sur lequel une pelle pourra être installée. Plusieurs tests et devis ont été sollicités :

- Groupe HAAG : Tondeuse PRO JOHN DEERE X 950 R au prix de 21 480 € TTC
- ETESIA : Tondeuse Autoportée au prix de 21 598,80 € TTC
- RUFFENACH : Tondeuse ventrale RCK 48 – G au prix de 22 150 € TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération,

approuve, à l'unanimité, l'achat de la tondeuse ETESIA défini ci-dessus au prix de 21 598.80 € TTC.

9. PROJET TRAME BLEUE ET VERTE LE LONG DU SEEBACH: MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet de verte et bleue le long du Seebach, le SDEA a été sollicité en lien avec le SIVOM de la Vallée du Seebach afin de définir une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Cet accompagnement est nécessaire pour pouvoir réaliser le projet et constituer le dossier de subvention faisant suite au dossier d'intention que nous avons réalisé en fin d'année dernière. Cette assistance consiste à :

- Une assistance pour le montage et l'organisation de l'opération
- L'assistance au recrutement d'un maître d'œuvre
- Le suivi du marché de maîtrise d'œuvre dans la phase d'étude

Cette mission est proposée pour un coût de 6 500 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération,

approuve, à l'unanimité, la proposition d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'un montant de 6 500 HT telle que présentée.

Monsieur le Maire précise qu'en complément de cette mission il est nécessaire d'avoir une étude approfondie dans le domaine de l'assainissement sur l'ensemble du ban communal de Seebach pour prévenir notamment les risques d'inondation dans le cas de pluies diluviennes. Il est à noter que le réseau sature déjà lors des pluies modérées et entraîne le déversement des eaux usées dans le Seebach.

Le SDEA propose :

- Une modélisation du ruissellement de surface et une simulation des écoulements dans les réseaux.
- Un diagnostic du fonctionnement du réseau de pluviométrie
- Une analyse du fonctionnement du réseau d'assainissement
- Des propositions d'aménagement

L'ensemble de cette prestation représente un coût de 7 400 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération,

approuve, à l'unanimité, la proposition de diagnostic du réseau d'assainissement du SDEA d'un montant de 7 400 € HT telle que présentée ci-dessus.

10. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2015 SYNDICAT DES EAUX ET INFORMATION SUR LES RESTRICTIONS D'EAUX

Monsieur le Maire informe que le rapport annuel 2015 du syndicat des eaux est disponible en mairie. Il ajoute qu'une suite à une rupture d'une conduite principale d'eau potable à Mothern, un arrêté préfectoral a été pris le 25 juillet dernier portant à restriction des usages de l'eau. Cet arrêté est affiché en mairie.

11. CONVENTION D'HONORAIRE GEOMETRE SUR REBORNAGE TRAME VERTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet de verte, il est nécessaire de faire un rebornage des trames existantes. 94 points sont concernés. A ce titre, le Géomètre PETTIKOFFER a été sollicité et propose un montant d'honoraires de 4 900 € HT pour ce travail.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération,

accepte, à 17 voix pour et 1 abstention, l'offre du Géomètre PETTIKOFFER de 4 900 € HT pour le rebornage des trames vertes existantes.

12. POINT D'INFORMATION SUR LA DEMARCHE TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement de la démarche Territoire à Energie Positive Pour la Croissance Verte. Les ateliers de concertation et d'échange se dérouleront à compter du 1^{er} octobre 2016. Tous les citoyens sont invités à y participer. Ils seront animés par les ateliers d'urbanisme ayant répondu à la consultation de l'ADEAN.

13. RELATION UAS-MAIRIE : RETOUR SUR LES DERNIRS MOIS, SITUATION A DATE ET PERSPECTIVES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les derniers mois ont été agités. L'UAS est un élément important de la vie de Seebach (Salle des fêtes et Streisselhochzeit). Il y a eu une crise interne au sein de l'UAS et pour la première fois, une défiance de la gouvernance de l'UAS envers la Mairie, ce qui aurait pu avoir de lourdes conséquences. Heureusement, un sursaut citoyen a permis de sortir par le haut de cette situation pour organiser la Streisselhochzeit avec un nouvel élan.

Au-delà, cette situation a eu un fort impact sur les activités de la mairie et des adjoints qui se sont beaucoup mobilisés et qui a pénalisé l'avancée des projets prioritaires comme la mise en sécurité de la salle des fêtes et le projet de création du pôle socio-culturel et sportif.

Au cours des dernières réunions du CA de l'UAS, la gestion de la salle des fêtes a été un point particulièrement débattu. Il est urgent que l'UAS retrouve la stabilité et se conforme aux règles (convention de gestion de la salle des fêtes par exemple). Les statuts ne sont pas du tout appropriés : ils posent plus de problèmes qu'ils en résolvent.

14. RUE DES FORGERONS NORD : ENTRETIEN BANDE ENHERBEE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur la décision de M. Louis HEMMERLE de ne plus entretenir la bande enherbée appartenant au domaine communal se trouvant devant sa propriété alors même que tous les propriétaires s'y étaient engagés lors de la rénovation de la rue, il y a quelques années. M. le Maire s'inquiète là aussi de ce type de comportement qui ne contribue certainement pas au bien vivre ensemble prôné pourtant par certains.

Affiché à Seebach, le

Le Maire :
Michel LOM